

BVGer E-7262/2016 vom 30. Januar 2017

Bundesverwaltungsgericht, 2017-01-30, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-7262_2016

FR: TAF E-7262/2016 du 30 janvier 2017

IT: TAF E-7262/2016 del 30 gennaio 2017

Regeste

Asile et renvoi

Erwägungen

E. 1

La demande d'octroi d'un nouveau délai pour produire un certificat médical est écartée, dans la mesure de sa recevabilité.

E. 2

Le recours est rejeté.

E. 3

La demande d'assistance judiciaire partielle est rejetée.

E. 4

Les frais de procédure, d'un montant de 600 francs, sont mis à la charge du recourant. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 5

Le présent arrêt est adressé au recourant, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Anne-Laure Sautaux Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.